



Zipline

PRÉSÉLECTION DES FOURNISSEURS

Service : Préqualification des fournisseurs, entrepreneurs et consultants

10 Aout 2026

Publié par : Zipline CI SARL.

Numéro de l'appel d'offres : ZCI-PQ-2026-002

Date de publication : 10 Août 2026

Date limite de réponse : 23 août 2026

Adresse e-mail pour l'envoi des propositions : africa.procurement@flyzipline.com, cc
ange.akanza@flyzipline.com

Avis de confidentialité

Le présent document est la propriété exclusive de Zipline CI SARL et est confidentiel. Il est destiné uniquement à la préqualification des fournisseurs et ne doit pas être reproduit, distribué ou utilisé à d'autres fins que la préparation d'une réponse à la présente invitation sans l'accord écrit préalable de Zipline CI SARL.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I – INTRODUCTION

1. Appel à préqualification
2. À propos de Zipline CI SARL
3. Objectif de l'exercice de présélection
4. Catégories de marchés
5. Principes de passation des marchés
6. Conditions d'éligibilité
7. Instructions aux candidats
8. Exigences relatives à la soumission
9. Calendrier des marchés
10. Coordonnées

PARTIE II – CANDIDATURE DES FOURNISSEURS

11. Formulaire de candidature des fournisseurs
12. Formulaire d'informations sur l'entreprise
13. Questionnaire sur les capacités techniques
14. Questionnaire sur la santé, la sécurité et l'environnement (HSE)
15. Questionnaire sur l'environnement, le social et la gouvernance (ESG)
16. Questionnaire sur les capacités financières
17. Formulaire de référence client
18. Déclarations du fournisseur
19. Code de conduite des fournisseurs

PARTIE III – ÉVALUATION ET PRÉQUALIFICATION

20. Méthodologie d'évaluation
21. Guide de notation technique
22. Critères d'évaluation spécifiques à chaque catégorie
23. Diligence raisonnable et vérification
24. Gestion de la performance des fournisseurs
25. Conditions générales

ANNEXES

Annexe A – Formulaire de candidature des fournisseurs

Annexe B – Formulaire d'informations sur l'entreprise

Annexe C – Questionnaire sur la capacité financière

Annexe D – Questionnaire sur la santé, la sécurité et l'environnement (HSE)

Annexe E – Questionnaire sur l'environnement, le social et la gouvernance (ESG)

Annexe F – Formulaire de référence client

Annexe G – Déclaration anti-corruption

Annexe H – Déclaration relative aux conflits d'intérêts

Annexe I – Déclaration relative aux litiges

Annexe J – Fiches d'évaluation

Annexe K – Code de conduite des fournisseurs

Annexe L – Matrices d'évaluation technique spécifiques à chaque catégorie

Annexe M – Liste de contrôle pour la soumission des documents

1. APPEL À PRÉQUALIFICATION

Zipline CI SARL (« Zipline ») invite par la présente les fournisseurs, entrepreneurs et consultants compétents, expérimentés et qualifiés à soumettre leur candidature en vue de figurer sur sa liste de fournisseurs privilégiés (PSL) pour la période **2026-2028**, dans le cadre de la création de ses nouveaux centres de distribution dans l'Ouest, le Nord et le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire.

L'objectif de cette démarche est de constituer une base de données de prestataires de services compétents qui seront invités à participer à de futurs appels d'offres restreints (RFQ), appels à propositions (RFP) et autres procédures de passation de marchés concurrentiels.

Les fournisseurs peuvent postuler pour une ou plusieurs catégories, à condition de satisfaire aux critères d'éligibilité de chacune d'entre elles.

Les fournisseurs ayant déjà été présélectionnés ou ayant soumis une candidature dans le cadre de l'appel à préqualification lancé par Zipline l'année précédente sont invités à le préciser dans leur dossier de candidature. Afin d'éviter la duplication des documents, ils peuvent joindre une copie du dossier soumis lors de la précédente procédure et ne fournir que les documents ou informations complémentaires exigés dans le cadre du présent appel à préqualification ou ceux ayant fait l'objet d'une mise à jour (par exemple : attestations administratives, certificats, références récentes, etc.).

Cette procédure de préqualification ne constitue pas une attribution de marché, et l'inscription sur la liste des fournisseurs privilégiés ne garantit pas l'obtention de contrats futurs.

Zipline se réserve le droit de présélectionner, de rejeter ou de demander des informations complémentaires à tout candidat à n'importe quelle étape du processus d'évaluation.

2. À PROPOS DE ZIPLINE CI SARL

Zipline CI SARL fait partie de Zipline International Inc., leader mondial de la logistique autonome, qui assure la livraison à la demande de fournitures médicales et de produits de première nécessité à l'aide d'aéronefs autonomes.

Présente dans plusieurs pays, Zipline s'associe à des gouvernements, des établissements de santé et des organisations privées afin d'améliorer l'accès aux produits vitaux tout en mettant en place des chaînes d'approvisionnement résilientes et efficaces.

L'activité en Côte d'Ivoire s'appuie sur un réseau en pleine expansion de centres de distribution et d'installations opérationnelles qui nécessitent des fournisseurs, des sous-traitants et des consultants fiables, capables de fournir des biens, des travaux et des services conformes aux normes internationales en matière de qualité, de sécurité et d'éthique.

Afin de soutenir la croissance continue de ses activités, Zipline établit actuellement une liste de fournisseurs privilégiés regroupant des organisations réputées qui ont démontré leurs capacités techniques, leur stabilité financière et leur engagement en faveur de pratiques commerciales éthiques.

3. OBJET DE LA PRÉQUALIFICATION

Les objectifs de cet exercice de préqualification sont les suivants :

- Constituer une base de données de fournisseurs qualifiés en vue de futurs marchés.
- Promouvoir un approvisionnement équitable, transparent et concurrentiel.
- Réduire les délais d'approvisionnement pour les futurs projets.

- S'assurer que les fournisseurs disposent des capacités techniques, financières et opérationnelles adéquates.
- Harmoniser l'évaluation des fournisseurs dans l'ensemble des opérations menées en Côte d'Ivoire.
- Renforcer la gouvernance, la conformité et l'optimisation du rapport qualité-prix dans les achats.
- Développer des partenariats stratégiques à long terme avec des fournisseurs hautement performants.

4. CATÉGORIES D'ACHATS

Les candidats peuvent postuler pour les catégories parmi celles ci-dessous, dans lesquelles ils font preuve d'une grande compétence professionnelle.

Les candidats doivent indiquer clairement la ou les catégories pour lesquelles ils postulent.

Code de catégorie	Description
FZ-PQ-01	Entrepreneurs en Bâtiment et Travaux Publics (BTP)
FZ-PQ-02	Entreprises de courant fort
FZ-PQ-03	Entreprises spécialisées en courant faibles (les systèmes de vidéosurveillance, de détection d'incendie, de lutte contre l'incendie, de contrôle d'accès et de sécurité)
FZ-PQ-04	Entrepreneurs spécialisés dans la fourniture et l'installation de groupes électrogènes et de commutateurs automatiques de transfert (ATS)
FZ-PQ-05	Fabricants et/ou installateurs de bâtiments modulaires préfabriqués
FZ-PQ-06	Agences immobilières
FZ-PQ-07	Fourniture et livraison d'équipements pour entrepôts, stations d'emballage, stations de réception et autres installations (étagères en métal, Tables en métal/ bois...)
FZ-PQ-08	Services logistiques (location de véhicules, location de taxis et gestion de flotte)
FZ-PQ-09	Service de Normalisation des risques (contrôle technique)
FZ-PQ-10	Service de Maîtrise d'Oeuvre d'Exécution
FZ-PQ-11	Service de vente et/ou confection de mobilier

FZ-PQ-12	Cabinet d'Etude d'Impact Environnemental et Social
----------	--

5. PRINCIPES DE PASSATION DES MARCHÉS

Zipline CI SARL s'engage à mener ses procédures de passation de marchés conformément aux meilleures pratiques internationalement reconnues.

Toutes les activités de passation de marchés doivent être guidées par les principes suivants :

Transparence

Tous les fournisseurs doivent bénéficier d'un accès égal aux informations relatives aux marchés publics.

Concurrence loyale

Les fournisseurs qualifiés doivent pouvoir se faire concurrence à armes égales.

Intégrité

Les marchés publics doivent être menés sans fraude, corruption, conflits d'intérêts ni comportement contraire à l'éthique.

Rapport qualité-prix

Les marchés doivent être attribués en fonction d'un équilibre optimal entre la qualité, le coût, les délais de livraison, les capacités techniques et la valeur sur l'ensemble du cycle de vie.

Développement durable

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance doivent être prises en compte dans l'évaluation des fournisseurs, le cas échéant.

Diversité des fournisseurs

Zipline encourage la participation d'entreprises locales qualifiées, d'entreprises dirigées par des femmes et d'autres fournisseurs issus de la diversité qui répondent aux normes requises.

6. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Les candidats doivent fournir les documents suivants.

A. Documents relatifs à la société

- Registre de Commerce
- Acte constitutif et statuts (le cas échéant)
- Déclaration Fiscale d'Existence
- Attestation de Régularité Fiscale
- Attestation de Mise à jour CNPS

B. Documents financiers

- Comptes annuels certifiés (3 dernières années)
- Attestation de Compte bancaire datant de moins de 3 mois

- Preuve de la capacité financière (ligne de crédit) pour les entreprises de BTP

C. Informations sur la société

- Profil de l'entreprise
- Structure organisationnelle
- Nombre et qualification des employés
- Implantations
- Coordonnées

D. Documents techniques

- Liste de projets similaires
- Personnel cle
- Références clients
- Liste des matériels (le cas échéant)
- les entreprises d'électricité doivent jouir d'un agrément CI Energies,...)
- Autorisations du fabricant/OEM (le cas échéant)

E. Documents de conformité

- Politique HSE
- Politique qualité (si disponible)
- Certificats d'assurance de responsabilité civile
- Déclaration anti-corruption
- Déclaration relative aux conflits d'intérêts

Le fait de ne pas fournir les documents obligatoires peut entraîner l'exclusion de la procédure.

7. INSTRUCTIONS AUX CANDIDATS

Les candidats doivent :

- Lire attentivement le présent document avant de préparer leur dossier de candidature.
- S'assurer que tous les documents demandés sont fournis.
- Ne fournir que des informations véridiques et vérifiables.
- Indiquer clairement la catégorie de marché pour laquelle la candidature est déposée.
- Soumettre leurs réponses au format PDF.
- Veiller à ce que tous les documents soient signés par un représentant habilité.

Zipline se réserve le droit de vérifier toute information fournie par le biais de :

- des vérifications de références
- des visites sur site
- des inspections d'usine
- Vérification financière
- Vérification réglementaire

La communication d'informations erronées entraînera une disqualification immédiate.

8. EXIGENCES RELATIVES À LA SOUMISSION

Les fournisseurs doivent soumettre une seule proposition électronique contenant :

PARTIE 1

Informations sur l'entreprise

- Profil de l'entreprise
- Documents statutaires
- Documents financiers

PARTIE 2

Informations techniques

- Expérience
- Effectifs
- Équipement
- Références

- Informations spécifiques à chaque catégorie

PARTIE 3

Déclarations

- Déclaration anti-corruption
- Déclaration relative aux conflits d'intérêts
- Déclaration relative aux litiges
- Déclaration du fournisseur

Toutes les soumissions doivent être transmises au format PDF et regroupées dans un seul document. L'envoi de plusieurs fichiers PDF ne sera accepté qu'à titre exceptionnel, pour des raisons dûment justifiées, notamment lorsque la taille du fichier ne permet pas de regrouper l'ensemble des documents en un seul PDF.

9. CALENDRIER DE LA PROCÉDURE DE PASSATION DE MARCHÉ

Activité	Date
Publication du dossier de préqualification	10 Aout 2026
Ouverture de la période de clarification	10 Aout 2026
Clôture de la période de clarification	22 août 2026
Date limite de soumission	24 août 2026
Évaluation	31 août 2026
Vérification des références	10 septembre 2026
Approbation de la liste des fournisseurs retenus	20 septembre 2026
Notification aux candidats	30 septembre 2026

Zipline se réserve le droit de modifier le calendrier des marchés publics si nécessaire.

10. COORDONNÉES

Toutes les communications relatives à cette procédure de préqualification doivent être adressées à :

Service des marchés publics

Zipline CI SARL

E-mail :

africa.procurement@flyzipline.com

Objet :

Soumission de préqualification – ZCI-PQ-2026-002 – [Nom du fournisseur]

Aucun candidat ne doit contacter un employé de Zipline au sujet de cet appel d'offres en dehors des canaux de communication officiels. Le non-respect de cette consigne peut entraîner la disqualification.

11. FORMULAIRE DE CANDIDATURE DU FOURNISSEUR

Section A – Informations sur l'entreprise

Informations requises	Réponse
Raison sociale	
Dénomination commerciale (si différente)	
Numéro d'enregistrement auprès de la CAC	
Numéro d'identification fiscale (NIF)	
Numéro d'immatriculation à la TVA	
Année de création	
Pays d'enregistrement	
Adresse du siège social	
Site web	
Numéro de téléphone	
E-mail général de l'entreprise	

Section B – Personne de contact principale

Informations	Réponse
Nom	
Fonction	
Numéro de portable	
Adresse e-mail	

Section C – Catégories de marchés publics visées

- ☐ Entrepreneurs en travaux publics
- ☐ Conception et conseil en génie civil
- ☐ Entrepreneurs en électricité
- ☐ Systèmes de vidéosurveillance / de lutte contre l'incendie / de sécurité
- ☐ Fourniture de groupes électrogènes et de commutateurs automatiques de transfert
- ☐ Bâtiments modulaires
- ☐ Immobilier
- ☐ Fourniture d'équipements d'entrepôt
- ☐ Services logistiques
- ☐ Service de Normalisation des risques (contrôle technique)
- ☐ Service de Maîtrise d'Oeuvre d'Exécution
- ☐ Service de vente et/ou confection de mobilier
- ☐ Cabinet d'Etude d'Impact Environnemental et Social
- ☐ Autre (veuillez préciser)

12. QUESTIONNAIRE SUR LE PROFIL DE L'ENTREPRISE

12.1 Informations sur l'entreprise

Question	Réponse
Nombre d'employés permanents	
Nombre de techniciens	
Nombre de succursales	
ville/pays dans lesquels vous exercez vos activités	
Années d'activité	

12.2 Structure de l'actionnariat (le cas échéant)

Actionnaire	Nationalité	Pourcentage de participation

12.3 Principaux clients

Client	Prestation fournie	Année	Valeur du contrat

13. QUESTIONNAIRE SUR LES CAPACITÉS TECHNIQUES

Personnel

Fonction	Nom	Qualifications/diplome	Années d'expérience
Directeur général			
Chef de projet			
Ingénieur / Consultant			
Responsable HSE			
Responsable qualité			

Materiel

(Uniquement applicable le cas échéant)

Materiel	Quantité	Propriété / Location

Projets similaires

Client	Projet	Valeur du contrat	Année d'achèvement

14. QUESTIONNAIRE SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT (HSE)

A. Généralités

Votre entreprise dispose-t-elle :

- ☐ d'une politique HSE
- ☐ d'un manuel HSE
- ☐ d'un plan d'intervention d'urgence
- ☐ Une procédure d'évaluation des risques
- ☐ Une procédure de signalement des incidents
- ☐ Politique relative aux EPI

B. Statistiques de sécurité

Indicateur	Réponse
Accidents avec arrêt de travail (3 dernières années)	
Décès	
Accidents évités de justesse	
Incidents à enregistrer	

C. Formation

Cochez la case correspondante

- ☐ Premiers secours
- ☐ Lutte contre l'incendie
- ☐ Travaux en hauteur
- ☐ Sécurité électrique
- ☐ Conduite préventive
- ☐ Espaces confinés
- ☐ Manutention manuelle
- ☐ Conduite de chariots élévateurs

☐ Autres

D. Certifications

Énumérez les certifications applicables

- ISO 45001
- ISO 14001
- ISO 9001
- Autres

15. QUESTIONNAIRE SUR L'ENVIRONNEMENT, LE SOCIAL ET LA GOUVERNANCE (ESG)

Environnement

Votre organisation dispose-t-elle :

- ☐ d'une politique environnementale
- ☐ d'une politique de gestion des déchets
- ☐ Des procédures de prévention de la pollution
- ☐ d'un programme de recyclage
- ☐ d'un programme de réduction de la consommation d'énergie
- ☐ Initiative de réduction des émissions de carbone

Social

Cochez les cases qui s'appliquent

- ☐ Employeur garantissant l'égalité des chances
- ☐ Programme de diversité des genres
- ☐ Programme d'emploi local
- ☐ Investissement communautaire
- ☐ Programme d'apprentissage
- ☐ Programme de bien-être des salariés

Gouvernance

Votre organisation dispose-t-elle :

- ☐ Une politique anti-corruption

- ☐ Une politique de protection des lanceurs d'alerte
- ☐ Une politique relative aux conflits d'intérêts
- ☐ Une politique de protection des données
- ☐ d'un code de déontologie
- ☐ Fonction d'audit interne

16. QUESTIONNAIRE SUR LA CAPACITÉ FINANCIÈRE

A. Informations financières

Élément	2023	2024	2025
Chiffre d'affaires annuel			
Bénéfice net			
Actifs courants			
Passif à court terme			
Total de l'actif			

B. Informations bancaires

Informations	Réponse
Nom de la banque	
Agence	
Nom du titulaire du compte	
Années de relation bancaire avec l'établissement	

C. Contrats les plus importants

Client	Valeur	Annee

D. Litiges en cours

Votre entreprise a-t-elle été impliquée dans un litige au cours des cinq dernières années ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

17. FORMULAIRE DE RÉFÉRENCE CLIENT

Veuillez fournir trois références d'entreprises.

Client	Personne à contacter	E-mail	Téléphone

18. DÉCLARATIONS

Déclaration n° 1

Lutte contre la corruption

Nous déclarons par la présente que ni notre organisation, ni aucun de ses dirigeants ou employés n'a été condamné pour corruption, fraude ou malversation.

Nous nous engageons à respecter la politique anti-corruption de FlyZipline.

Signature :

Déclaration n° 2

Conflit d'intérêts

Nous déclarons qu'aucun dirigeant, employé ou représentant de notre entreprise ne se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, réel ou potentiel, susceptible d'influencer indûment le présent marché.

Signature :

Déclaration n° 3

Litiges

Nous déclarons que les informations fournies concernant les litiges sont complètes et exactes.

Signature :

Déclaration n° 4

Exactitude des informations

Nous certifions que toutes les informations contenues dans cette demande sont véridiques et exactes. Nous comprenons que fournir de fausses informations peut entraîner la disqualification ou le retrait de la liste des fournisseurs privilégiés de Zipline CI SARL.

Représentant autorisé

Nom :

Cachet de l'entreprise :

Fonction :

Signature :

Date

19. CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Les fournisseurs travaillant avec Zipline CI SARL doivent respecter les principes suivants :

Éthique professionnelle

- Mener leurs activités avec honnêteté et éthique.
- Éviter toute fraude, tout pot-de-vin, toute commission occulte et tout paiement de facilitation.
- Signaler tout conflit d'intérêts réel ou potentiel.

Droit du travail et droits de l'homme

- Pas de travail des enfants.
- Pas de travail forcé ni de servitude pour dettes.
- Pas de discrimination.
- Absence de harcèlement.
- Respect de la législation ivoirienne du travail.

Santé, sécurité et environnement

- Assurer un environnement de travail sûr.
- Respecter l'ensemble de la législation applicable en matière de santé, de sécurité et d'environnement.
- Fournir des EPI adaptés.
- Signaler sans délai les incidents graves affectant les activités de Zipline.

Responsabilité environnementale

- Réduire les déchets au minimum.
- Prévenir la pollution.
- Éliminer les matières dangereuses de manière responsable.
- Promouvoir une utilisation efficace de l'énergie et des ressources naturelles.

Qualité

- Fournir des biens et des services conformes aux spécifications contractuelles.
- Mettre en place des processus d'assurance qualité adaptés.
- Corriger rapidement les défauts.

Confidentialité

- Protéger les informations confidentielles de Zipline.
- Utiliser les informations uniquement à des fins autorisées.
- Ne pas divulguer d'informations exclusives sans consentement écrit.

Conformité

Zipline se réserve le droit de vérifier à tout moment, pendant la période de préqualification, que le fournisseur respecte le présent Code de conduite.

20. MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION

Les candidatures seront évaluées selon un processus en trois étapes afin de garantir que seuls les fournisseurs compétents, financièrement stables et respectueux des règles soient inscrits sur la liste des fournisseurs privilégiés (PSL) de Zipline CI SARL.

Étape 1 – Conformité obligatoire (réussite/échec)

Les candidatures seront d'abord évaluées afin de vérifier leur conformité à toutes les exigences obligatoires de dépôt.

Le défaut de présentation de tout document obligatoire peut entraîner la disqualification.

Les exigences obligatoires comprennent :

- Registre de Commerce
- Acte constitutif et statuts (le cas échéant)
- Déclaration Fiscale d'Existence
- Attestation de Regularité Fiscale
- Attestation de Mise à jour CNPS
- Comptes annuels certifiés (3 dernières années)
- Attestation de Compte bancaire datant de moins de 3 mois
- Preuve de la capacité financière (ligne de crédit) pour les entreprises de BTP

Seuls les candidats conformes accèdent à la phase 2.

Étape 2 – Évaluation technique (70 points)

Les propositions techniques seront évaluées par un comité d'évaluation à l'aide des grilles d'évaluation spécifiques à chaque catégorie figurant dans le présent document.

Note technique minimale :

49/70 (70 %)

Les candidats dont la note est inférieure à ce seuil ne seront pas retenus.

Étape 3 – Évaluation financière (30 points)

L'évaluation financière portera sur :

- Capacité financière (étape de préqualification)
- Stabilité financière
- Capacité bancaire

Note globale

Note	Recommandation
85-100	Fortement recommandé
75-84	Recommandé
70-74	Approuvé sous réserve
Moins de 70	Non préqualifié

21. GUIDE DE NOTATION TECHNIQUE STANDARD

Note	Description
5	Excellent – Dépasse les exigences grâce à des éléments justificatifs complets et démontre des capacités exceptionnelles.
4	Très bien – Répond pleinement aux exigences avec des éléments justificatifs solides.
3	Bon – Répond de manière satisfaisante aux exigences.
2	Passable – Répond partiellement aux exigences, avec des faiblesses identifiées.
1	Mauvais – Lacunes importantes ou éléments justificatifs insuffisants.
0	Non conforme – Critère non pris en compte ou absence de justificatifs fournis.

22. FICHE D'ÉVALUATION PAR CATÉGORIE (Notation spécifique à la catégorie concernée)

Catégorie 1 – Entrepreneurs en BTP

Évaluation technique

Critères	Points
Expérience de l'entreprise	30
Personnel clé	10
Équipements et ressources	10
HSE et qualité	5
Capacité financière	30

Références et antécédents	20
Total	100

Les détails suivants seront déterminants lors de l'évaluation technique **pour cette catégorie en particulier**:

- Chiffre d'affaires moyen annuel minimum : 300 millions FCFA pour les cinq (5) dernières années, de 2021 à 2025.
- Ligne de crédit inconditionnelle : Minimum 100 millions FCFA.
- Expérience spécifique : Au moins deux (2) projets de construction de bâtiments ou de génie civil, tous corps d'état, d'une valeur minimale de 300 millions FCFA par projet.
- Matériel : minimum Un (1) groupe électrogène d'au moins 160 kVA, une (1) bétonnière d'au moins 500 litres, un (1) compacteur à rouleau d'au moins 3 tonnes, un (1) camion-benne 10 roues et un (1) bulldozer D5

Catégorie 2 – Entrepreneurs en électricité (Courant Fort)

Technique 100

- Expérience en entreprise – 30
- Personnel clé – 10
- Matériels et moyens d'essai – 10
- Réalisation des projets similaires – 20
- Qualité et sécurité – 5
- Capacité financière – 20
- Références – 5

Les détails suivants seront déterminants lors de l'évaluation technique **pour cette catégorie en particulier**:

- Chiffre d'affaires moyen annuel minimum: 200 millions FCFA pour les cinq (5) dernières années, de 2021 à 2025.
- Ligne de crédit inconditionnelle : Minimum 50 millions FCFA.
- Expérience spécifique : Au moins deux (2) projets d'installation de transformateurs de puissance, d'une valeur minimale de 100 millions FCFA par projet.
- Matériel : Un (1) camion-grue et une (1) nacelle élévatrice.
- Agrément Côte d'Ivoire Énergies : Agrément valide de Côte d'Ivoire Énergies

Catégorie 3 – Entreprises spécialisées en courant faibles

Technique 100

Même pondération que pour les entrepreneurs en électricité ci-dessus.

30 / 10 / 10 / 10 / 20 / 5 / 20 / 5

Critères principaux

Systèmes de vidéosurveillance

Détection et lutte contre les incendies

Systèmes de contrôle d'accès et de sécurité

Installation et mise en service

Logistique et garantie

Catégorie 4 – Groupe électrogène et ATS

Aspects techniques 100

Même pondération standard que pour les entrepreneurs en électricité ci-dessus :

30 / 10 / 10 / 10 / 20 / 5 / 20 / 5

Critères principaux

Fourniture de générateurs

Système de commutation
automatique (ATS) et accessoires
électriques

Installation et mise en service

Logistique

Garantie et maintenance

Catégorie 5 – Bâtiments modulaires préfabriqués

Aspects techniques

Même pondération que pour les entrepreneurs en électricité ci-dessus :

30 / 10 / 10 / 10 / 20 / 5 / 20 / 5

Critères principaux

Conception et ingénierie

Fabrication

Transport

Installation

Garantie

Catégorie 6 – Agences immobilières

Aspects techniques 100

Expérience de l'entreprise / Approche technique / Capacité de marché / Réalisation des projets / Qualité et conformité / Qualité et conformité / Capacité financière / Références et performances passées

30 / 10 / 10 / 10 / 20 / 5 / 20 / 5

Catégorie 7 – Équipements d'entrepôt, de station d'emballage et d'installations

Aspects techniques (100)

Expérience de l'entreprise / Conformité technique / Capacité de la chaîne d'approvisionnement / Gestion des livraisons et des projets / Service après-vente / Assurance qualité / Capacité financière / Références et performances passées

30 / 10 / 10 / 10 / 20 / 5 / 20 / 5

(La capacité de la chaîne d'approvisionnement et l'assurance qualité remplacent l'équipement de chantier le cas échéant.)

Catégorie 8 – Logistique (location de véhicules et de taxis)

Aspects techniques (100)

Expérience de l'entreprise / Capacité de la flotte et qualité des véhicules / Prestation de services et opérations / Compétences et sécurité des chauffeurs / Couverture géographique / Qualité et conformité / Capacité financière / Références et performances passées

30 / 10 / 10 / 10 / 20 / 5 / 20 / 5

(Accent mis davantage sur la capacité de la flotte, les opérations et les performances vis-à-vis des clients.)

Catégorie 9 – Service de normalisation des Risques (Contrôle technique)

Aspects techniques (100)

Même pondération que pour les entrepreneurs en électricité ci-dessus.

30 / 10 / 10 / 10 / 20 / 5 / 20 / 5

Catégorie 10 – Service de Maîtrise d'Oeuvre d'Exécution

Aspects techniques (100)

Même pondération que pour les entrepreneurs en électricité ci-dessus.

30 / 10 / 10 / 10 / 20 / 5 / 20 / 5

Catégorie 11 – Service de vente et/ou confection de mobilier

Aspects techniques (100)

Même pondération que pour les entrepreneurs en électricité ci-dessus.

30 / 10 / 10 / 10 / 20 / 5 / 20 / 5

Catégorie 12 – Cabinet d'Etude d'Impact Environnemental et social

Aspects techniques (100)

Même pondération que pour les entrepreneurs en électricité ci-dessus.

30 / 10 / 10 / 10 / 20 / 5 / 20 / 5

23. DILIGENCE RAISONNABLE ET VÉRIFICATION

Zipline CI SARL se réserve le droit de mener des activités de vérification avant d'approuver tout fournisseur, notamment :

- la vérification des références des clients
- Visites sur site
- Inspections d'usine
- La vérification financière
- Vérification de la conformité réglementaire
- Démonstrations de produits
- Contrôles d'échantillons
- Entretiens avec le personnel

Tout refus de coopérer peut entraîner une disqualification.

24. GESTION DE LA PERFORMANCE DES FOURNISSEURS

Les fournisseurs agréés feront l'objet d'un suivi tout au long de la période de validité de la liste des fournisseurs privilégiés, à l'aide des indicateurs clés de performance (KPI) suivants :

KPI	Pondération
Qualité des prestations	25 %

Respect des délais de livraison	20 %
Santé, sécurité et conformité	15 %
Compétitivité des coûts	15 %
Réactivité	10
Garantie et service après-vente	10 %
Innovation et amélioration continue	5 %

Les fournisseurs dont la note est systématiquement inférieure à **70 %** peuvent être suspendus ou retirés de la liste des fournisseurs agréés (PSL).

25. CONDITIONS GÉNÉRALES

Zipline CI SARL se réserve le droit de :

- Accepter ou rejeter toute candidature.
- Demander des précisions ou des informations complémentaires.
- Modifier ou annuler la procédure de préqualification sans encourir aucune responsabilité.
- Mener une vérification préalable indépendante.
- Retirer des fournisseurs de la liste PSL en cas de mauvaises performances, de non-conformité ou de conduite contraire à l'éthique.
- Rouvrir la procédure de préqualification si les besoins opérationnels évoluent.

La préqualification ne crée aucune relation contractuelle ni ne garantit de futurs marchés.